

Domaines	Constats	Objectifs	Actions	Responsables à la ville de Saint-Pie ou autre	Échéance						Potentiel de réduction des GES (quantification)	État	Indicateurs d'évaluation
					Fait depuis	2025	2026	2027	2028	2029			
Communication, éducation et sensibilisation													
	1. Selon le gouvernement du Québec, la participation ou l'engagement des citoyens dans les divers comités de leur municipalité leur permet de contribuer à la qualité de vie de leur communauté tout en profitant d'une expérience enrichissante. C'est dans cette vision que la ville de Saint-Pie souhaite associer et impliquer ses citoyens à l'élaboration de projets et de politiques portant sur le développement durable.	1.1. Impliquer les citoyens dans le développement durable de la municipalité.	1.1.1. Maintenir active la Commission sur le développement durable (anciennement comité consultatif sur le développement durable) sur laquelle siègent différents citoyens issus des milieux divers (exemples : agricole, industriel, commercial, etc.).	Conseil de ville	2022	x	x	x	x	x	N/A	en continu	Durabilité de la commission
			1.1.2. La ville a tenu une consultation publique de 20 janvier 2025 au 9 mars 2025 portant sur le développement durable par sondage (version web et dans le journal municipal). 90% des répondants (n: 46) considère que la municipalité devrait attribuer un niveau de priorité moyenne à élevée au sujet de la sphère du développement durable. Ils sont intéressés à s'impliquer de quelconque façon à la transition de la ville en ce sens. La ville s'engage à refaire le même exercice régulièrement dans le temps afin d'évaluer la progression de l'opinion des citoyens.	Commission sur le développement durable, directrice des communications	2025			x		x	N/A	passé et à venir	Nombre de répondant
			1.1.3. Inviter les citoyens à participer aux actions mises en place par la municipalité pour soutenir le développement durable par des communications.	Directrice des communications, commission sur le développement durable		x	x	x	x	x	Faible	en continu	Ratio informations publiées/actions mises en place, taux de participation citoyenne
	2. Malgré les efforts d'informations de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) et de la Ville de Saint-Pie à sensibiliser les citoyens sur les stratégies de tri à la source (Déchets, Matières recyclables et matières organiques), une le taux de matière résiduelle par citoyen reste élevé à Saint-Pie.	2.1. Sensibiliser les citoyens de Saint-Pie aux bonnes pratiques de tri et les impacts positifs sur notre environnement.	2.1.1. Partager ou produire des capsules vidéos informatives de courtes durées sur la page Facebook de la Ville.	Commission de développement durable en collaboration avec la directrice des communications.		x	x	x	x	x	Faible à moyen	à venir	Nombre de capsules publiées par année
			2.1.2. Inviter la RIAM pour présenter aux citoyens des conférences à la bibliothèque sur le sujet.	Services des loisirs, accompagné par la RIAM.		x	x	x	x	x	Faible	à venir	Nombre de participants aux conférences
			2.1.3. Poursuivre la collaboration avec la RIAM pour des activités éducatives auprès des jeunes du camps de jour.	Service des loisirs, accompagnés par la RIAM.		x	x	x	x	x	Faible	en continu	Nombre d'enfants participants
	3. La ville de Saint-Pie souhaite que ses citoyens soient conscientisés aux enjeux environnementaux actuels, afin de favoriser l'adoption individuelle de comportements écoresponsables.	3.1. Sensibiliser les citoyens à l'importance du développement durable et d'agir tout en protégeant notre environnement.	3.1.1. Fournir régulièrement des trucs et astuces pour réduire notre impact environnemental par le biais de différents canaux de communications (réseaux sociaux, journal municipal, collaboration avec les écoles du territoire). Exemple : favoriser le partage citoyen d'outils et équipements.	Commission de développement durable en collaboration avec la directrice des communications.		x	x	x	x	x	Faible	à venir	Nombres d'articles publiés
		3.2. Offrir de l'information de façon active plutôt que passive pour avoir un meilleur impact sur l'engagement des citoyens.	3.2.1. Offrir aux citoyens de tous les âges des conférences gratuites adaptées à ceux-ci par des professionnels en environnement. Exemple de thème : Sensibiliser à la consommation responsable du bois (chauffage au poêle à bois et feu de camp)	Services des loisirs, collaborateurs externes divers			x	x	x	x	Faible à moyen	à venir	Nombre de participants au conférences

			3.2.2. Organiser une campagne de sensibilisation "porte à porte" tous les 2 ans afin de démystifier le concept de développement durable et choisir un thème par campagne.	Commission de développement durable en collaboration avec l'administration de la Ville.			x		x		Faible à moyen	à venir	Nombre d'adresses visitées
			3.2.3. Démystifier le concept de développement durable de façon vulgarisée et amusante sur différentes tribunes (exemples : concours, publications originales tel que des mots croisés, quiz et devinettes, kiosque lors d'évènements, etc.)	Commission de développement durable en collaboration avec la directrice des loisirs et des communications.		x	x	x	x	x	N/A	en continu	Nombre d'activités ou publications réalisées
			3.2.4. Promouvoir les actions écologiques faites par la municipalité pour fournir des exemples concrets aux citoyens et en partager les retombées aux citoyens pour que l'impact concret de ses moyens soit disponible à la population afin d'en apprécier les répercussions (faits et données métriques lorsque possible).	Directrice des communications, commission sur le développement durable		x	x	x	x	x	N/A	à venir	Nombre de partages faits
		3.3. Informer les citoyens sur les pratiques polluantes à délaissier et sur les pratiques écoresponsables à favoriser.	3.3.1. Par le biais de capsules vidéos, d'articles ainsi que la première campagne de sensibilisation porte à porte abordant par exemple : méfaits de la pollution lumineuse (encourager à réduire les éclairages nocturnes et favoriser les détecteurs de mouvement lumineux ou minutrie), promotion de l'herbicyclage, traitement des feuilles mortes à l'automne, etc.	Commission de développement durable en collaboration avec la directrice des communications.	2023	x	x	x	x	x	Faible	à venir	Nombre de clics sur les vidéos, nombre d'exemplaires distribués, nombre d'adresses visitées.
	4. Les interventions faites par la ville de Saint-Pie au niveau du développement durable sont souvent méconnues des citoyens. Il en est de même pour la commission sur le développement durable de la ville de Saint-Pie, dont la mission et les actions restent peu connues de la population. On constate d'ailleurs que malgré que des actions soient répétées et publiées depuis plusieurs années, par exemple le don d'arbres au printemps, certains citoyens méconnaissent ces activités en place.	4.1. Promouvoir les initiatives portant sur le développement durable mises en place par la Ville auprès des citoyens afin que ceux-ci puissent en être informés et y adhérer.	4.1.1. Communiquer les initiatives mises en place par la Ville pour soutenir le développement durable, ainsi que des travaux de la Commission via les médias de la Ville (page Facebook, journal municipal). (Exemple : souplesse dans l'application du règlement concernant l'entretien de terrain, pour la tonte des pelouses durant le mois de mai)	Directrice des communications, commission sur le développement durable		x	x	x	x	x	Faible	à venir	Nombre de visites sur la page Facebook et nombre de journaux distribués.
			4.1.2. Créer un onglet dédié au développement durable sur le site web de la Ville, regroupant le suivi des travaux faits par la commission sur le développement durable (dépôt de la politique et plan d'action sur le développement durable pour consultation citoyenne, articles produits par les membres du comité de développement durable par le passé).	Directrice des communications de la ville de Saint-Pie		x					Faible	à venir	Nombre de clics sur l'onglet dédié au développement durable
Administration municipale													
	5. La ville de Saint-Pie souhaite se doter de lignes directrices claires quant à la mission du développement durable sur son territoire, et souhaite ultimement diminuer sa production de GES.	5.1. Mettre en place des moyens pour soutenir le développement durable à Saint-Pie de par la réduction des GES sur le territoire.	5.1.1. Adopter une politique sur le développement durable pour la Ville, ainsi qu'un plan de développement durable et les réviser à chaque année selon les besoins sur le territoire.	Conseil de ville, Commission sur le développement durable		x	x	x	x	x	N/A	à venir	Dates d'adoption et de révision

	6. La Ville de Saint-Pie souhaite réduire sa consommation d'énergie au sein de ses installations.	6.1. Réduire et optimiser la consommation énergétique des installations de la municipalité, de sorte à générer une économie de 20% et une réduction potentielle des GES produit par le fonctionnement courant de ces installations.	6.1.1. Engager une firme spécialisée pour faire l'inventaire des GES au sein de la municipalité, incluant l'estimation des quantités de GES produits par la municipalité.	Conseil de ville, administration de la ville de Saint-Pie	2024	x					x	N/A	fait et à venir	Taux de réduction quantifiable des GES, nombre de réévaluation faite
			6.1.2. Engager une firme spécialisée périodiquement afin de procéder à l'audit des principaux bâtiments et locaux de la ville de Saint-Pie (évaluation de l'impact des projets sur la réduction des GES).	Direction des travaux publics de Saint-Pie.				x				Faible	à venir	Nombre d'audits
			6.1.2. Sensibiliser les employés sur la sobriété énergétique des batiments et l'efficacité énergétique. Exemple : Réduction du chauffage dans les bâtiments selon la période de la journée.	Direction générale et direction des travaux publics de Saint-Pie.		x	x	x	x	x		Faible	en continu	\$ investit en électricité pour l'ensemble des bâtiments
		6.2. Utiliser le gaz naturel renouvelable pour le chauffage des bâtiments principaux.	6.2.1. Conserver et entretenir les installations au gaz naturel de l'hôtel de ville, le garage Presqu'île et l'usine d'eau potable.	Direction des travaux publics de Saint-Pie.		x	x	x	x	x		Moyen	en continu	% des bâtiments au gaz naturel
		6.3. Convertir 100% de l'éclairage des rue au DEL.	6.3.1. Convertir la totalité des lampadaires de rues au DEL.	Direction des travaux publics de Saint-Pie.	2024	x	x					Moyen	en cours	% des lampadaires convertis
		6.4. Remplacer des équipements énergivores par des équipements à faible consommation énergétique.	6.4.1. Lorsque des équipements sont brisés ou désuets, les remplacer par des équipements avec la certification <i>Energie star</i> . Exemples : machine à café, frigo, une imprimante commerciale.	Administration de la ville de Saint-Pie		x	x	x	x	x		Faible	en continu	Nombre d'équipements remplacés par un équipement moins énergivore
	7. Selon l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), les usages numériques sont responsables de 5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec. (https://inrs.ca/linrs/developpement-durable/agir-pour-le-developpement-durable/sobriete-numerique/)	7.1 Sensibilier tous les employés à moins consommer d'énergie dans le cadre de l'accomplissement de leurs tâches et à s'engager à une sobriété numérique.	7.1.1. Adopter une politique de sobriété numérique et la rendre disponible et informer tous les employés par le biais d'un memo.	Administration de la ville de Saint-Pie		x						Faible	à venir	Nombre d'employés qui ont lu et accepté la politique
	8. La mise en place d'actions soutenant le développement durable nécessite des ressources financières.	8.1 Prévoir les ressources financières nécessaires aux actions projetées pour soutenir le développement durable au sein de la municipalité.	8.1.1. Adopter un budget pour la réalisation des projets environnementaux lors de la révision du budget annuel	Conseil de ville	2024	x	x	x	x	x			en continu	Montant attribué au budget
			8.1.2. Rester à l'affut des programmes et subventions dédiés aux municipalités pour la mise en place d'action soutenant le développement durable. Exemple : offre d'organisme, d'entreprises et/ou autres palliers gouvernementaux	Direction générale			x	x	x	x		N/A	en continu	Nombre de demandes de subvention déposées, montant reçu en subvention
Aménagement et préservation du territoire														
	9. Les bandes riveraines possèdent des fonctions écologiques importantes, tel que la rétention des sédiments, nutriments et contaminants, la réduction de l'évapotranspiration et la préservation de l'état naturel. La Ville de Saint-Pie chapôte elle-même l'application des règlements du territoire sur les bandes riveraines. Les cours d'eau ont été cartographiés en 2024 dans le but de faire appliquer les normes sur les bandes riveraines.	9.1. Sensibilisation et informer tous les propriétaires riverains à l'importance des bandes riveraines.	9.1.1. Faire parvenir une correspondance à l'ensemble des propriétaires riverains au sujet de l'importance de leur bandes riveraines et les informations des programmes et subventions existants pour la bonifier.	Inspectrice en bâtiment et environnement, commission sur le développement durable.				x				Faible	à venir	Nombre de correspondance envoyée

		9.2. Informer 100% des propriétaires des terrains ne respectant pas la réglementation en vigueur de la situation.	9.2.1. Envoyer une correspondance aux propriétaires concernés, selon les modalités prévues aux règlements.	Inspectrice en bâtiment et environnement.		x	x	x			Faible	à venir	Nombre de correspondance envoyée
		9.3. Accompagner les propriétaires qui doivent effectuer des travaux de bandes riveraines afin de se conformer.	9.3.1. Référer les propriétaires à des ressources compétentes de la Montérégie pouvant les guider et informer.	Inspectrice en bâtiment et environnement.		x	x	x	x	x	Faible	à venir	Nombre de propriétaires accompagnés et dont la bande riveraine est corrigée.
	10. Selon les informations recueillies à la consultation publique sur le développement durable, les citoyens souhaitent avoir accès à des espaces verts, dont des sentiers pédestres, afin de profiter des bienfaits de la nature et circuler à pied en toute sécurité. L'accès à des sentiers ou passages piétonniers permet de réduire l'utilisation des véhicules automobiles pour faire de courtes distances.	10.1. Aménager des espaces verts et durables.	10.1.1. Pour la période de cinq ans 2025-2029, la Ville plantera 25 nouveaux arbres.	Travaux publics		x	x	x	x	x		en continu	Nombre d'arbres plantés
			10.1.2. Bonifier la canopée actuelle par exemple : plantation de plantes pour les pollinisateurs, arbres.	Travaux publics, comité consultation urbanisme (CCU), commission sur le développement durable		x	x	x	x	x	Faible	en continu	Nombre d'Espaces verts aménagés
			10.1.3. Pour chaque arbre coupé sur les terrains public de la municipalité, la Ville s'engage à en planter un autre sur son territoire.	Travaux publics		x	x	x	x	x	Faible	en continu	Ratio arbres coupés vs plantés
	11. Dans le contexte actuel de manque de logement et de sauvegarde des terres agricoles, la Ville opte pour une densification de son territoire, dans le respect de l'environnement naturel.	11.1. Augmenter le nombre de logements sur le territoire disponible déjà à vocation résidentielle.	11.1.1. Faciliter et permettre les projets intégrés sur un même lot lorsque c'est possible (2 immeubles ou plus sur un même terrain).	Conseil de Ville	2023	x	x	x	x	x	Faible	en continu	Nombre de nouveaux logements en projet intégré.
			11.2. Permettre les logements au sous-sol dans l'ensemble du périmètre urbain.	Conseil de Ville	2024	x	x	x	x	x	Faible	en continu	Nombre de nouveaux logements en sous-sol.
			11.3. Maintenir l'autorisation des logements attenants dans le milieu rural *action suspendue en raison du dépôt du projet de loi 86 à l'Assemblée nationale du Québec	Conseil de Ville	2024	x	x	x	x	x	Faible	en continu	N/A
		11.2. Favoriser l'harmonisation des nouvelles constructions avec l'environnement naturel.	11.2.1. Modification au règlement sur les projets intégrés pour y ajouter des critères d'aménagement ou sauvegarde du milieu naturel. Exemple : préservation d'arbres sur le terrain existant ou plantation	Conseil de Ville			x				Faible	à venir	Date de mise à jour du règlement
			11.2.2. Assurer la sauvegarde des milieux naturels dans les nouveaux développements industrielles (SU2, SU3) par de la réglementation (plan d'urbanisme, plan d'aménagement d'ensemble).	Conseil de Ville		x					Faible	en cours	
	12. La MRC des Maskoutains va mettre en place un règlement pour les boisées protégées, interdisant la coupe d'arbre dans ces zones. Ceci est en concordance avec le désir que les citoyens de Saint-Pie rapportent de valoriser les espaces boisés et la plantation d'arbres (information recueillie via la consultation citoyenne).	12.1. Favoriser la croissance du parc forestier sur le territoire de la ville en favorisant la plantation en zone urbaine et préservation des arbres en milieu protégé selon la MRC.	12.1.1. Adopter un règlement pour l'obtention obligatoire d'un permis (gratuit) en amont de la coupe d'un ou des arbres arbres.	Conseil de Ville, inspectrice en bâtiments et en environnement			x				Faible	à venir	Date d'adoption, nombre de permis demandés
			12.1.2. Lors de la réfection des rues ou constructions de nouvelles rues, considérer les options favorisant la déminéralisation (retour à un sol plus naturel, verdissement).	Conseil de ville, travaux publics		x	x	x	x	x	Fort	à venir	Nombre de rue conçues avec cette approche

			12.1.3. Poursuivre l'activité annuelle de donation d'arbres et promouvoir cette journée tout en donnant des informations sur les lieux de localisation à favoriser selon les essences (pour éviter les coupes éventuelles)	Directrice des communications, commission sur le développement durable	Avant 2011	x	x	x	x	x	Faible	en continu	Nombre de publications faites à cet effet, quantité de documentations remises
	L'agriculture représente près de 42% des sources d'émissions de GES collectives de la ville de Saint-Pie. (source Rapport GES)	Encourager des pratiques agricoles durables en sensibilisant les agriculteurs et les soutenant dans une transition pour une agriculture durable.	Mettre sur pied une table de concertation entre les agriculteurs de la municipalité et des acteurs clés en agriculture durable.	Direction générale				x			Moyen	à venir	Nombre d'évènement organisé, nombre de participant
Transport et véhicules léger													
	13. La ville détient actuellement 2 véhicules légers électriques ou hybrides.	13.1. Détenir une flotte de véhicules légers à 50% électriques ou hybrides.	13.1.1. Remplacer les véhicules désuets par des véhicules électriques ou hybrides.	La direction des travaux publics de la ville de Saint-Pie, conseil de ville		x	x	x	x	x		en cours	Nombre de véhicules électriques achetés
	14. Au cours des années, la Ville a aménagé des pistes cyclables et multifonctionnelles sur son territoire et a nommé des circuits dédiés à la circulation à vélo. Les citoyens souhaitent, dans un contexte de mobilité active et durable, que la Ville poursuive ses investissements afin de rendre la circulation à vélo et à pied plus intuitive et diversifiée dans le périmètre urbain (information recueillie via la consultation publique).	14.1. Boucler le circuit actuel de Chaput à Notre-Dame.	14.1.1. Remettre à l'étude le projet d'aménager une piste cyclable du côté EST de la Ville de Chaput à Notre-Dame.	La direction des travaux publics de la ville de Saint-Pie.		x					N/A	à venir	Nombre de km aménagés
	15. Actuellement, il y a peu d'alternatives de remplacement aux déplacements en voiture pour les citoyens de Saint-Pie, notamment lorsque l'on aborde les déplacements entre le milieu rural et urbain, ainsi que les déplacements intermunicipaux.	15.1. Favoriser les modes des transports écoresponsables (transport actif, transport en commun).	15.1.1. Développer le réseau de pistes cyclables afin que les cyclistes puissent circuler de Saint-Hyacinthe à Granby en passant par Saint-Pie. Exemple : Rang Bas de la Rivière jusqu'à Saint-Hyacinthe.	La direction des travaux publics de la ville de Saint-Pie		x	x				Moyen	en continu	Nombre de km de piste cyclable ajoutés
			15.1.2. Poursuivre l'appui de la municipalité dans le projet de la MRC d'acquiescer la voie ferrée dans le but d'aménager une piste cyclable intermunicipale.	Conseil de Ville		x	x	x	x	x	Faible	en continu	Nombre de suivis faits auprès de la MRC
			15.1.3. Informer les citoyens des pistes cyclables et rues déjà aménagées conçues pour le transport à vélo et les trajets possibles.	Directrice des communications		x			x		Moyen	à venir	Nombre de citoyens rejoints (Internet ou Écho)
			15.1.4. Promouvoir et inciter le développement de l'offre de service de transport en commun intermunicipal	Directrice des communications, administration de la ville de Saint-Pie en collaboration avec la ville de Saint-Hyacinthe		x	x	x	x	x	Fort	en continu	Nombre d'utilisateurs, nombre de passages/jour offerts par le transport en commun
			15.1.5. Mettre en place un projet pilote d'un véhicule d'autopartage chapôté par la municipalité.	Direction générale				x			Fort	à venir	Nombre d'utilisateur du service
	16. De par son parc industriel concentré en bordure de la route 235 et considérant cette artère relativement achalandée, la ville de Saint-Pie est susceptible d'accueillir plusieurs automobilistes de passage quotidiennement, notamment aux abords de la rue Saint-Pierre.	16.1. Bonifier les installations actuelles pour favoriser des déplacements davantage écoresponsables pour les automobilistes.	16.1.1. Créer des espaces dédiés au covoiturage en bordure de la route 235 et en promouvoir leur existence.	La direction des travaux publics de la ville de Saint-Pie, commission sur le développement durable et directrice des communications				x			Moyen	à venir	Nombre d'espaces de covoiturage aménagés, taux d'occupation des espaces aménagés
	17. La Ville met à la disposition des citoyens et visiteurs des bornes de recharge régulières. La Ville ne dispose toutefois pas de bornes à recharge rapide. La Ville souhaite, de par une offre éventuelle de bornes à recharge rapide, accommoder des automobilistes de passage ou de la Ville, puis ainsi influencer le choix des acheteurs d'automobiles vers une véhicule électrique.	17.1. Accentuer l'accès à des bornes à recharge rapide à Saint-Pie.	17.1.1. Installer une borne pour les véhicules électriques à chargement rapide, en bordure de la route 235.	La direction des travaux publics de la ville de Saint-Pie				x			Faible	à venir	Nombre de bornes rapides installées
			17.1.2. Préconiser l'installation des bornes à recharge rapide dans les nouveaux projets de construction.	Inspectrice en bâtiment et environnement.							Moyen		Nombre de bornes rapides installées dans les nouveaux projets

	18. L'épandage d'abrasif nécessite plusieurs passages en camion ? Calcium impact sur l'eau ? Un déneigement écologique est susceptible de produire moins de GES qu'un déneigement dit traditionnel (ou que la technique actuelle) ?	18.1 Diminuer les déplacements des véhicules épandeurs et la quantité d'abrasif sur le réseau routier de la municipalité.	18.1.1. Mettre sur place un projet pilote avec déneigement écologique dans 1 ou 2 quartiers de la municipalité et reconduire annuellement selon les résultats	La direction des travaux publics de la ville de Saint-Pie			x	x	x	x	?	à venir	Commentaires citoyens aux suites du projet, quantité de passages et d'abrasif requis en comparaison à un quartier similaire hors projet pilote	
Circularité et réduction du gaspillage														
	19. La ville ne connaît pas les quantités de matières résiduelles générées par l'ensemble de ses bâtiments et elle souhaite diminuer sa quantité de matières afin de réduire les GES engendrés par le transport et le traitement de ses matières.	19.1. Connaître l'ensemble de notre inventaire des installations de gestion des matières résiduelles.	19.1.1. Procéder à l'inventaire des bacs et ilots pour tous les bâtiments.	Direction générale		x						Faible	à venir	% des bâtiments recensés
		19.2. Réduire la quantité de matière résiduelle destinée à l'enfouissement et valoriser une plus grande quantité des matières.	19.2.1. Réaliser un plan de gestion des matières résiduelles pour tous les bâtiments appartenant à la Ville.	Direction générale		x						Faible	à venir	% des bâtiments possédant un plan de gestion
			19.2.2. Caractériser les matières résiduelles et calculer leur taux de valorisations afin d'obtenir un portrait réel de la situation actuelle.	Direction générale			x					Faible	à venir	Nombre de caractérisations réalisées
			19.2.3. Procéder à l'évaluation annuelle des taux de valorisation.	Direction générale, collaborateurs externes			x	x	x	x		Faible	à venir	Taux de valorisation doit augmenter d'année en année
	20. Les matières organiques sont responsables de l'émission de méthane lorsqu'elles sont enfouies. La Ville souhaite utiliser des moyens pour détourner de l'enfouissement les matières organiques comprises dans ses matières résiduelles, ainsi que celles produites par ses citoyens.	20.1. Rendre disponible la collecte à trois voies dans les bâtiments et parcs de la Ville.	20.1.1. Instauration d'une nouvelle voie de collecte dans les bâtiments de la ville.	Direction générale		x						Faible	à venir	% de bâtiments munis d'un bac brun
		20.2. Réduire de 50% les achats d'items à usage unique.	20.2.1. Rendre disponible des fontaines d'eau pour remplir les bouteilles d'eau où les installations le permettent.	Travaux publics	2025							Faible	Complété	
			20.2.2. Au quotidien, à l'hôtel de ville et lors des événements sociaux, privilégier les contenants réutilisables et compostables.	Service des loisirs		x	x	x	x	x		Faible	à venir	% en kg d'items à usage unique achetés ou \$ achats
			20.2.3. Lors des événements organisés par la Ville, utiliser prioritairement de la vraie vaisselle lorsque possible, autrement favoriser la vaisselle compostable ou recyclable.	Service des loisirs		x	x	x	x	x		Faible	à venir	nombre d'événements "sans déchets"
		20.3. Encourager la réduction d'utilisation de produits d'hygiène à usage unique chez les citoyens au bénéfice de l'utilisation d'équipements plus durables.	20.3.1. Maintenir le programme de subvention des couches lavables et produits d'hygiène féminins réutilisables pour les citoyens et en faire la promotion.	Direction générale, directrice des communications	2009	x	x	x	x	x	?	en continu	Nombre de demandes de subvention déposées	
	21. L'achat local engendre moins de déchets et de gaspillage, tout en requérant des transports plus restreints.	21.1. Promouvoir l'achat local.	21.1.1. Poursuivre l'utilisation de l'argent st-pien et le développer davantage.		2012	x	x	x	x	x	?	en continu	Montant annuel d'argent Saint-Pien échangé	
			21.1.2. Réviser la politique d'approvisionnement de la municipalité pour favoriser les achats locaux				x					Moyen	à venir	Date de mise à jour de la politique
			21.1.3. Promouvoir les producteurs locaux et leur produits et services dans les événements organisés dans la municipalité (exemple : les matinées gourmandes), ainsi que par le maintien à jour du registre des entreprises sur le site internet de la Ville.	Administration, directrice des loisirs et communications		x	x	x	x	x		Moyen	en continu	Nombre de collaboration avec les producteurs locaux, nombre de mise à jour du registre
	22. La durabilité d'items ou d'équipements que se procure la Ville pour ses activités est parfois moindre.	22.1. Mettre en place une politique d'approvisionnement durable à l'interne.	22.1.1. Réviser la politique d'approvisionnement en accentuant le critère de durabilité et en fournissant des outils pour soutenir les employés dans leur prises de décision pour des choix plus écoresponsables.	Direction générale		x						Faible	à venir	Nombre d'équipement à durabilité forte achetés.

	23. L'économie circulaire est un modèle économique à vision systémique qui prone une économie verte qui ne produirait peu ou pas de déchets. La Ville souhaite s'en inspirer afin de réduire ses matières résiduelles et s'informer sur les éventualités que cette approche peut apporter à ses parcs industriels.	23.1. Sensibiliser 100% les employés à l'économie circulaire.	23.1.1. Organiser des conférences sur l'économie circulaire auprès de l'administration et des employés.	Direction générale		x	x	x	x	x	Faible	à venir	Nombre d'employés participants.
	24. À ce jour, certains départements de la municipalité utilisent toujours des impressions papiers pour faire des travaux qui pourraient être réalisés de façon numérique. Impact des impressions papiers sur les GES ?	24.1. L'ensemble des départements, comités et commissions de la municipalité seront "sans papier" d'ici 2029.	24.1.1. Réaliser une transition vers le numérique.	L'administration, comités et commissions consultatifs						x	Faible	à venir	% des services utilisant encore de la documentation papier (en présence d'alternatives numériques)
	Le secteur agricole utilise divers plastiques, dont la plupart n'étaient malheureusement pas récupérés. Depuis 2022, la MRC des Maskoutains participe à un projet pilote permettant la collecte et le recyclage des plastiques agricoles.	Favoriser la récupération des plastiques agricoles sur le territoire de Saint-Pie pour les détourner le l'enfouissement.	Participer au programme mis en place de récupération des plastiques agricoles, de part l'association de la municipalité avec la MRC des Maskoutains.	Direction générale	2022	x	x	x	x	x		en continu	Durée de la participation de la Ville
			Promouvoir les journées ciblées pour la récupération des tubulures acéricoles et localisation des points de chutes pour la récupération autres plastiques agricoles par de la diffusion d'informations sur diverses plateformes (journal municipal, page Facebook de la ville, etc.)	Directrice des communications, commission sur le développement durable	2024	x	x	x	x	x		en continu	Nombre de publications faites à cet effet
	À Saint-Pie, le taux d'élimination des matières résiduelles (kg/habitant) est supérieur à la moyenne québécoise. Ce taux est influencé par la quantité importante d'industries sur le territoire. Le conseil de ville souhaite réduire ce taux et considère que les industries représentent des acteurs clés pour atteindre cet objectif.	Favoriser les échanges entre les différentes industries sur le territoire, afin d'encourager le partage des ressources visant une symbiose industrielle.	Mettre sur pied des partenariats avec des acteurs clés (exemple : Technopole Saint-Hyacinthe) et table de concertation entre les industries de la municipalité, afin de permettre les collaborations et le partage d'informations de pratiques innovantes.	Direction générale					x			à venir	Évolution du taux d'élimination des matières résiduelles par habitants, nombre d'événement organisés à cet effet et nombre de participant